



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E18496

VALABLE JUSQU'AU 12/04/2027

ÉDITÉ LE

28/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/1992

Forme juridique : SAS

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC NANTERRE 388 572 430 00048

Siret : 388 572 430 00048

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 210375600120

Assurance Responsabilité Travaux :  
SMABTP 1247000/001 292479/0

Assurance Responsabilité Civile :  
SMABTP 1247000/001 292479/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : CELSIO

37 RUE DES PEUPLIERS  
ZA DU PETIT NANTERRE  
92000 NANTERRE

Téléphone : 01 41 19 40 00

Portable : 0612808500

Site Internet : <http://celsio.fr>

E-mail : [contact@celsio.fr](mailto:contact@celsio.fr)

Responsabilité légale :  
CELSIO ALAIN PRÉSIDENT

Fax : 01 41 19 64 58

Effectif moyen : 22

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	02/04/2024
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	13/04/2024
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	02/04/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	29/02/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	29/02/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.